



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 10 novembre 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de Metz

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par **Antoine SCHWARTZ**
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

A.A.P.M.A « La truite de Montbronn »
M. Gustave SELTZER
31 rue d'Achen
57412 ETTING

Objet : Dossier de déclaration concernant : Les travaux de restauration de la continuité écologique de la confluence entre le Matzenthal et le Buttenbach.

Réf : AS/SGMS

P.J : – 1 récépissé de déclaration
– 1 fiche descriptive des travaux

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Le projet de travaux de restauration de la continuité écologique de la confluence entre le Matzenthal et le Buttenbach sur les bans communaux de RAHLING / MONTBRONN.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **08 novembre 2017**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57- 2017 - 00460**
- Dossier réalisé par : **Parc Régional des Vosges du Nord**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise pour information :
- AFB – Patrice MULLER
- Parc Régional des Vosges du Nord -
Alban Cairault

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE POTIER